



**Syndicat des  
services publics**

6 Terreaux-du-Temple, 1201 Genève  
tél : +41(0)22 741 50 80/82  
www.sspge.ch

**CPEG :**  
cotisations en hausse  
de plus de 11%,  
rentes en baisse  
de plus de 4%.  
**La mobilisation s'impose !**

Le 4 octobre, le Conseil d'Etat a déposé devant le Grand Conseil un « **Projet de loi modifiant la loi instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève** ». Sous prétexte d'un « sauvetage » financier d'une caisse qui n'a pas besoin d'être sauvée - la CPEG a déjà atteint aujourd'hui le premier palier de recapitalisation prévu pour... 2020 -, c'est une refonte de fond en comble de notre caisse que le gouvernement propose. Au détriment, une fois de plus, du personnel...

Les preuves ? C'est le Conseil d'Etat qui nous les fournit !

**« [...] selon le scénario de base, 82% de la population d'assurés verraient leurs prestations de retraite diminuer »**

(Conseil d'Etat, Projet de loi modifiant la LCPEG, exposé des motifs, p. 38)

Voilà, ce qu'exige le Conseil d'Etat en échange du « sauvetage » (c'est lui qui le dit) de notre Caisse de pension : des rentes réduites pour 82% d'entre nous ! D'après ses calculs, c'est d'un peu plus de 4% que seraient amputées les rentes de quatre affilié-e-s sur cinq ! Ainsi, à une première baisse de 12% en 2014 et la réduction de 5% suite à l'élévation de l'âge-pivot ce printemps, viendraient s'ajouter 4% pour une **baisse totale des prestations de 21% depuis la création de la CPEG en 2014 !**

**« [...] le projet de loi suppose que les assurés contribuent à l'effort demandé par une augmentation des cotisations »**

(Idem, exposé des motifs, p. 18)

Mais ce n'est pas parce que les prestations baisseraient que le Conseil d'Etat envisage de réduire nos cotisations. Bien au contraire ! Le projet de loi augmente d'un point le prélèvement sur les salaires ! **Donc, le gouvernement voudrait baisser les rentes de 4% et augmenter les cotisations de 11,11% !**

**« La recapitalisation à 80% permet une baisse de cotisation des employeurs... »**

(Idem, exposé des motifs, p. 47)

Alors que les cotisations du personnel augmenteraient, l'Etat-employeur, sous prétexte d'un versement unique à la CPEG, réduirait sa participation au financement de la caisse : alors qu'il contribue actuellement dans la mesure des deux-tiers à son financement, il veut baisser sa part de manière à **réaliser des économies estimées à 135 millions par an !**

**« Pour les membres salariés ayant exercé une activité à pénibilité physique [...] la caisse prévoit, par règlement, des mesures d'atténuation de la réduction des prestations en cas d'anticipation de la retraite »**

(Idem, Projet de loi, art. 23 al.4)

Jusqu'à présent, la loi prévoit, en cas « d'activité à pénibilité physique » le droit de partir à la retraite trois ans plus tôt sans réduction de rente. Avec la nouvelle loi, les collègues qui exercent une activité à **pénibilité physique pourront continuer à partir trois ans plus tôt mais avec des rentes réduites** ; au comité de la caisse d'atténuer les pertes !

**« La réforme prévoit le passage à une primauté des cotisations [...] un système plus moderne [...] compatible avec l'évolution des modèles salariaux »**

(Idem, Exposé des motifs, p. 24)

Ainsi, avec la nouvelle version de la LCPEG, nous saurions en tout temps quel est le montant de nos cotisations, mais il faudra attendre le départ à la retraite pour connaître le montant de nos rentes. Aujourd'hui, c'est le règlement de la caisse qui fixe l'objectif de rente (à la CPEG : 60% du salaire assuré). **Avec la nouvelle loi, les rentes seraient totalement dépendantes des rendements boursiers ! De plus, la réforme faciliterait la mise en vigueur de SCORE** (« l'évolution des modèles salariaux ») !

**Alors qu'il ressuscite sous le nom de PF17 la RIE3 refusée par le peuple en février pour accorder 860 millions par an de cadeaux fiscaux aux grandes entreprises (y compris à celles qui délocalisent des centaines d'emplois), c'est sur le dos du personnel que le Conseil d'Etat prétend « sauver » la CPEG !**

Réuni en assemblée le 7 novembre,

**le personnel a exigé le retrait pur et simple du projet de loi.**

Une nouvelle assemblée du personnel est convoquée

**le mardi 28 novembre à 20h à la Salle du Môle** (rue du Môle 21).

Elle doit confirmer la tenue d'un premier

**débrayage le lundi 4 décembre si possible dès 15h**

avec rassemblement et assemblée du personnel !

En novembre et décembre 2015, c'est par la grève et les manifestations que le personnel avait obligé le Conseil d'Etat à retirer ses mesures structurelles visant à réduire les « coûts du personnel ».

En 2017, une fois encore, c'est au personnel que le gouvernement s'en prend: **une fois encore, c'est par la mobilisation que nous pouvons le faire reculer !**

**Faire respecter vos droits :**

N'hésitez pas à nous contacter afin d'organiser ensemble l'amélioration de vos conditions de travail.

Secrétariat SSP/VPOD : [secretariat@sspge.ch](mailto:secretariat@sspge.ch) / 022 741 50 80

Site web : [www.sspge.ch](http://www.sspge.ch)

Facebook : [www.facebook.com/ssp.geneve/](http://www.facebook.com/ssp.geneve/)